



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 novembre 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

La directrice du Service de la trésorerie et trésorière, à titre de directrice générale par intérim, et la greffière sont présentes.

La mairesse fait une mise au point sur la démission de trois membres du conseil municipal du parti Ralliement des citoyens de Boisbriand.

RÉSOLUTION 2019-11-577
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour comme suit :

Par le retrait des sujets suivants :

4. **Demande de dérogations mineures – Projet domiciliaire du 86A, rue Principale – Zone R-1 210-2 – Dossier 1909-DM-384**
23. **Servitude dans le cadre du Projet résidentiel de la rue Principale – Dossier 1951**
37. **Projet de lotissement – Place Suzie-Paquette**

Et par l'ajout des sujets suivants :

- 21.1. **Mandat aux procureurs – Travaux de branchement et raccordement temporaires – Lot 5 778 074 – Dossier P-474**
- 21.2. **Mandat aux procureurs – Travaux de construction – 61, chemin de l'Île-de-Mai – Dossier P-479**

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-11-578
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2019-11-579
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 1146, RUE SERGE-DEYGLUN – ZONE R-1 247 – DOSSIER 1908-DM-382**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 1146, rue Serge-Deyglun sur le lot 2 108 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 247.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,35 mètres la marge avant entre le bâtiment situé au 1146, rue Serge-Deyglun et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,65 mètre, soit 13 % inférieure à la norme de 5 mètres prévu au Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-580
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 85, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 109 – DOSSIER
1909-DM-385**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 85, chemin de la Grande-Côte sur le lot 3 006 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 109.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0 mètre la distance entre les cases de stationnement du bâtiment commercial situé au 85, chemin de la Grande-Côte et la ligne de lot avant du côté de la 5e avenue, représentant une dérogation de 2 mètres, soit 100% inférieure à la distance minimale de 2 mètres requise par le Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-581
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 593 à 595, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
ZONE R-2 238 – DOSSIER 1909-DM-387**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé aux 593 à 595, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 107 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 238.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De permettre l'aménagement des cases de stationnement l'une derrière l'autre pour la propriété située aux 593 à 595, boulevard de la Grande-Allée, représentant une dérogation à l'article 168 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'établir à 10,31 mètres la largeur de l'allée d'accès au stationnement pour cette propriété, représentant une dérogation de 1,31 mètre, soit 14,5% supérieure à la largeur maximale de 9 mètres prescrite à l'article 167 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-582
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 173, 6^e AVENUE – ZONE R-1 111 – DOSSIER 1909-DM-388**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 173, 6^e Avenue sur le lot 3 006 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 111.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 5,82 mètres la marge avant entre le bâtiment principal situé au 173, 6e Avenue et la ligne de lot, représentant une dérogation de 1,18 mètre, soit 16,9 % inférieure à la marge minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 1,91 mètre la marge latérale gauche entre ce bâtiment principal et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,09 mètre, soit 4,5 % inférieure à la marge minimale de 2 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-583
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 et celui des séances extraordinaires des 9 et 29 octobre 2019, tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-584
RÈGLEMENT RV-1441-080 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le rapport de rétroaction conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme a été déposé à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-080 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage de concessionnaire automobile et services connexes dans la zone I-1 479.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-585
RÈGLEMENT RV-1441-081 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le rapport de rétroaction conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme a été déposé à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-081 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux dispositions particulières de la zone R-3 483.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-586
RÈGLEMENT RV-1599-1 – ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1599-1 modifiant les dispositions du Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble en ce qui a trait au nombre de logements dans la zone R-3 483.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-587
RÈGLEMENT RV-1654-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1654-1 modifiant le Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-588
RÈGLEMENT RV-1675 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 29 octobre 2019;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1675 sur la réserve financière pour le renouvellement et la mise aux normes des infrastructures municipales.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-589
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par la directrice générale par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 6 septembre au 10 octobre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-590
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019 montrant un total des activités de 4 420 564,54 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-591
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 17 octobre 2019 et révisée par le Service de la trésorerie le 21 octobre 2019, montrant un montant payable total de 938 925,68 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-592
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES - DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la directrice du Service de la trésorerie et trésorière, du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-593
FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 30 septembre 2019 préparées par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-594
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste soumise, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau ci-après;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau ci-après. Les protocoles d'entente ci-après sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés ci-après.

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)							Solde résiduaire à annuler (4-6)
				Total (6 à 11)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1574	Acquisition véhicules et équipements	935 000	205 000	935 002	203 000	730 000		2 002		0	2 000
RV-1636	Système de son pour l'aréna	96 000	96 000	168 200	87 200		81 000				8 800
		1 031 000	301 000	1 103 202	290 200	730 000	81 000	2 002	0	0	10 800

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-595
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 13 718,65 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements telle qu'indiquée au rapport du 30 septembre 2019 préparé par le Service de la trésorerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-596
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 4 NOVEMBRE 2019 AU MONTANT DE
5 512 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la vente de l'émission d'obligations du 4 novembre 2019, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

540 000 \$	2,00000 %	2020
552 000 \$	2,05000 %	2021
545 000 \$	2,10000 %	2022
540 000 \$	2,20000 %	2023
3 335 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,96500

Coût réel : 2,52914 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

540 000 \$	2,00000 %	2020
552 000 \$	2,05000 %	2021
545 000 \$	2,10000 %	2022
540 000 \$	2,20000 %	2023
3 335 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,81500

Coût réel : 2,53148 %

3 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

540 000 \$	2,10000 %	2020
552 000 \$	2,15000 %	2021
545 000 \$	2,20000 %	2022
540 000 \$	2,25000 %	2023
3 335 000 \$	2,35000 %	2024

Prix : 99,15300

Coût réel : 2,53693 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

540 000 \$	2,00000 %	2020
552 000 \$	2,10000 %	2021
545 000 \$	2,20000 %	2022
540 000 \$	2,25000 %	2023
3 335 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,92360

Coût réel : 2,55532 %

5 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

540 000 \$	2,00000 %	2020
552 000 \$	2,10000 %	2021
545 000 \$	2,15000 %	2022
540 000 \$	2,20000 %	2023
3 335 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,87620

Coût réel : 2,55925 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

540 000 \$	2,00000 %	2020
552 000 \$	2,10000 %	2021
545 000 \$	2,10000 %	2022
540 000 \$	2,20000 %	2023
3 335 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,67300

Coût réel : 2,57206 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

ATTENDU que conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du Règlement RV-1072 adopté le 21 novembre 1995, elle a adjudgé l'émission d'obligations de 5 512 000 \$ à la firme BMO NESBITT BURNS INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que la trésorière a demandé à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du procès-verbal d'adjudication à la firme BMO NESBITT BURNS INC. de la vente d'obligations au montant de 5 512 000 \$, suite à l'appel d'offres public du 21 octobre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-597
COMITÉ DE RETRAITE – RECONDUCTION DE MANDAT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE reconduire le mandat de madame Barbara Houlihan, adjointe à la direction des RH, conseillère en dotation, comme représentante de l'employeur au comité de retraite jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-598
FRAIS ACCESSOIRES – PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET DES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DU PARC CHARBONNEAU – CONTRAT 2018-1662**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des services professionnels pour les plans et devis et pour la surveillance des travaux de réaménagement du parc Charbonneau, l'offre de Conception paysage inc. au montant de 663 405,75 \$, toutes taxes incluses, a été acceptée aux termes de la résolution 2019-01-053 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 22 janvier 2019;

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de réaménagement du parc Charbonneau, la Ville n'a reçu aucune offre;

ATTENDU que suite à ce résultat, la Ville a mandaté Conception paysage inc. pour procéder à une étude de faisabilité incluant de nouveaux phasages, le 24 juillet 2019;

ATTENDU que Conception paysage inc. propose trois scénarios comprenant deux à trois phases;

ATTENDU qu'il s'agit de frais accessoires au premier mandat octroyé à Conception paysage inc.;

ATTENDU que le scénario 1 est privilégié;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la proposition de Conception paysage inc. au montant de 198 906,75 \$, toutes taxes incluses, pour la préparation des plans, devis et estimations budgétaires révisées selon le phasage du scénario 1 de l'étude de faisabilité du parc Charbonneau.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Karine Laramée, Lori Doucet et les conseillers Érick Rémy, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser et Jean-François Hecq.

Vote contre : le conseiller François Côté.

Adoptée sur division

RÉSOLUTION 2019-11-599

APPEL D'OFFRES – DEVIS REGROUPÉ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – ADHÉSION ET MANDAT

ATTENDU que la Ville souhaite faire partie d'un regroupement de municipalités visant l'attribution en commun d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière;

ATTENDU que le regroupement de ces municipalités devra procéder par appel d'offres pour l'attribution dudit contrat visant la confection, le dépôt du rôle d'évaluation foncière, la tenue à jour et les recours prévus par la Loi;

ATTENDU que les dates d'adhésion initiale au regroupement par les municipalités seront différentes en fonction des contrats respectifs en cours, des dates de renouvellement du rôle et de leurs besoins;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion est mandatée par les municipalités du regroupement pour lancer le processus d'appel d'offres dès 2020 pour un contrat de services professionnels qui s'échelonne sur plusieurs années;

ATTENDU que les documents d'appel d'offres incluront les données pour certaines municipalités à venir et qu'il sera impossible d'en modifier le contenu en cours de mandat;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ**

D'adhérer au regroupement pour l'attribution en commun d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière à compter de l'année 2024, et ce, pour toute la durée du contrat à être octroyé.

DE confier à la Ville de Bois-des-Filion, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour les services professionnels en évaluation foncière, incluant la confection de la grille d'analyse et la nomination des membres du comité d'analyse.

DE fournir toutes les informations requises dans les meilleurs délais, sur demande à la Ville de Bois-des-Filion pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres.

DE s'engager à respecter les termes du contrat adjugé par la Ville de Bois-des-Filion comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé et à entériner par résolution ce contrat.

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville et à la Ville de Bois-des-Filion.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-600
PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le plan municipal de sécurité civile révisé par le Service de sécurité incendie le 5 novembre 2019 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-601
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET
SERVICES DE FORMATION ET DE REQUALIFICATION – SIGNATURE
D'UNE D'ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet d'entente avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ayant trait à l'échange de services en matière d'équipes spécialisées en sauvetage technique et en matière de formation et de requalification sur le métier de pompier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-602
SERVICES AUX SINISTRÉS – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration ayant trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur couvrant une période de trois ans.

DE verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente égale à 0,17 \$ per capita, représentant un montant de 4 530,67 \$ pour la période 2019-2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-603
SERVICES AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS
D'INSALUBRITÉ MORBIDE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide avec les Villes de Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines, Bois-des-Filion, la Régie intermunicipale de police de Thérèse-de-Blainville, la Coopérative de solidarité Aide chez soi des Basses-Laurentides et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-604
SOCCER – SIGNATURE D'UNE ENTENTE – 2020-2024**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec le Club de soccer de la Seigneurie et les Villes de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide, déléguant la responsabilité d'organiser toutes les activités de soccer sur le territoire de ces villes au Club de soccer de la Seigneurie et établissant les paramètres pour le partage des ressources pour les saisons 2020 à 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-605
HOCKEY FÉMININ – SIGNATURE D’UNE ENTENTE – 2019-2020 à
2023-2024**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet d’entente avec l’Association hockey féminin des Laurentides et les Villes et Municipalités de Blainville, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Lorraine, Mirabel, Prévost, Rosemère, Saint-Eustache, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Sainte-Thérèse, Saint-Placide et Sainte-Anne-des-Plaines, déléguant l’organisation et le fonctionnement du hockey féminin sur le territoire de ces villes à l’Association hockey féminin des Laurentides et établissant les paramètres de fonctionnement pour les saisons 2019-2020 à 2023-2024.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-606
PATINAGE ARTISTIQUE – SIGNATURE D’UNE ENTENTE – 2019-2020 à
2021-2022**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’approuver le projet d’entente avec Patinage des Mille-Îles et les Villes de Lorraine et Rosemère, déléguant l’organisation et le fonctionnement du patinage artistique sur le territoire de ces villes à Patinage des Mille-Îles et établissant les paramètres de fonctionnement pour les saisons 2019-2020 à 2021-2022.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-607
MANDAT AUX PROCUREURS – TRAVAUX DE BRANCHEMENT ET
RACCORDEMENT TEMPORAIRES – LOT 5 778 074 – DOSSIER P-474**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE mandater Me Steve Cadrin, avocat du cabinet Dufresne Hébert Comeau, pour valider les procédures en cours ayant trait à une autorisation des travaux de branchement et de raccordement temporaires aux services municipaux reliés au lot 5 778 074.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-608
MANDAT AUX PROCUREURS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION –
61, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – DOSSIER P-479**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Joanne Côté, avocate du cabinet Prévost Fortin D'Acoust pour entreprendre toute procédure nécessaire afin de faire cesser les travaux de construction au 61, chemin de l'Île-de-Mai.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-609
GESTION DES EAUX PLUVIALES – DRAINAGE ET AGRANDISSEMENT DU
STATIONNEMENT SITUÉ AU 4800, RUE AMBROISE-LAFORTUNE –
DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU que les travaux de drainage et d'agrandissement du stationnement situé sur le lot 4 222 544 au 4800, rue Ambroise-Lafortune incluent le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme Ingémax à solliciter auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'autorisation pour des travaux de gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux de drainage et d'agrandissement du stationnement situé sur le lot 4 222 544 du cadastre du Québec.

D'obtenir du propriétaire, 9213-8700 Québec inc., l'engagement de transmettre au ministère (MELCC) une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-610
SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA –
INTERVENTION DE LA VILLE – DOSSIER 1952**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE consentir à l'intervention de la Ville à l'acte de servitude entre Société en commandite Angés CitéAffaires Boisbriand et Hydro-Québec et Bell Canada, affectant une partie du lot 3 771 947 du cadastre du Québec, laquelle servitude chevauche l'assiette de la servitude existante en faveur de la Ville pour installation et entretien de services municipaux, d'aqueduc et d'égout sanitaire créée aux termes de l'acte publié à Terrebonne sous le numéro 1 287 864.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-611
OPÉRATIONS CADASTRALES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la signature par la greffière de tout document par lequel la Ville approuve une modification cadastrale sur un lot lui appartenant dans le cadre d'une transaction immobilière.

D'autoriser la signature par la greffière de tout document par lequel la Ville consent à une modification cadastrale entraînant une nouvelle numérotation d'un lot sur lequel elle détient des droits, tout en se réservant ces mêmes droits contre le ou les lots résultant de la modification.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-612
DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA
QUALITÉ DE VIE – PROJET DE CONSTRUCTION SAN LEON – PHASE 2
(RUE DES FRANCS-BOURGEOIS)**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser exceptionnellement des travaux de coulée de ciment de la phase II du projet de construction San Leon, situé sur la rue des Francs-Bourgeois, au-delà des heures permises au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie selon les modalités suivantes :

- 1° les travaux pourront être réalisés le 12 novembre 2019 jusqu'à minuit;
- 2° les travaux pourront se poursuivre dans la nuit du 12 au 13 novembre 2019, jusqu'au plus tard à 2 h 00 am;

- 3° un avis de l'autorisation et des dates des travaux doit être installé devant le projet pour être facilement visible pour les passants.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-613
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ
DE VIE – CAMION ALIMENTAIRE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la présence d'un camion alimentaire dans le cadre d'un événement privé à la Maison du citoyen, le samedi 16 novembre 2019, de 16 heures à 23 heures, conformément à l'article 36 du Règlement RV1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-614
SERVICE DE TAXIBUS AUX AÎNÉS – DEMANDE DE DÉROGATION AU
RÉSEAU DE TRANSPORT EXO LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE demander au Réseau de transport Exo Laurentides d'accepter les demandes de taxibus des aînés de Boisbriand déjà inscrits au service pour le Centre de jour Chez soi, le jeudi 12 décembre 2019, entre 9 h et 15 h, vers la Maison du citoyen et Place de la culture plutôt que le vendredi selon l'horaire habituel.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-615
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL) – PROGRAMME
D'ASSURANCE ASSUMÉE PAR LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver la liste des organismes sans but lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période 2019-2020, à savoir :

Organismes culturels :

Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand
Association de photo de Boisbriand
Ligue d'improvisation Majeure classique de Boisbriand
Troupe vocale Les Vagabonds de Boisbriand
Le Petit Théâtre du Nord

Organismes communautaires :

Les Pionniers de Boisbriand
Ligue de sacs de sable de Boisbriand
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand inc.
Services d'entraide Le Relais

Organismes sportifs :

Association de balle-molle mineure de Boisbriand
Association baseball mineur de Boisbriand
Association de hockey mineur de Boisbriand/Sainte-Thérèse
Association de ringuette de Boisbriand
Club de karaté Shorin-Ryu de Boisbriand
Club de glisse Yahou!

D'assumer le montant de la prime de base de 265,27 \$ par organisme incluant les frais et les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

D'autoriser les organismes suivants à bénéficier du programme d'achat, à la condition d'en assumer la prime, les frais et les taxes, à savoir :

A.B.C.B.

Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral
Fonds communautaire de Boisbriand
Ligue amicale de sports pour adultes
Les Patriotes 60 ans et plus
Mesures alternatives des Basses-Laurentides
Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB)

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-616

HORAIRE D'ARROSAGE – MODIFICATION

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le nouvel horaire d'arrosage, du 15 avril au 15 octobre de chaque année, proposé par le comité technique de la station de purification et le mettre en application dès 2020 :

ARROSAGE AUTOMATIQUE		ARROSAGE MÉCANIQUE	
MARDI	VENDREDI	LUNDI ET JEUDI	MARDI ET VENDREDI
Adresse impaire entre 3 h et 4 h 30	Adresse paire entre 3 h et 4 h 30	Adresse impaire entre 21 h et 23 h	Adresse paire entre 21 h et 23 h
Adresse paire entre 4 h 30 et 6 h	Adresse impaire entre 4 h 30 et 6 h		

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-617
DISPOSITIONS DE BIENS – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le don de deux ordinateurs usagés, incluant un moniteur, un clavier et Windows 10, l'un à la Maison des jeunes Sodarrid et l'autre à l'organisme Les Pionniers de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-618
AUTORISATION – VENTE DE LIVRES USAGÉS À LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la bibliothécaire à tenir une vente de livres usagés aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires suivants, à savoir :

- du 25 novembre 2019 au 6 janvier 2020 au profit des Services d'entraide Le Relais;
- du 3 février au 13 mars 2020 au profit de la Maison Parenfant pour son programme Répit petits plaisirs;
- du 24 août au 25 septembre 2020 au profit de la Fondation pour l'alphabétisation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-619
SIGNALISATION – PROLONGEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT FACE AU 1000, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'interdire le stationnement sur une distance supplémentaire d'environ 20 pieds en direction est, face au 1000, rue des Francs-Bourgeois.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-620
SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE BETH-
HALEVY**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'interdire le stationnement sur la rue Beth-Halevy, en direction sud, entre les numéros 290 et 310.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-621
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 11 octobre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-622
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, à savoir :

A) 85 915 \$ au Fonds communautaire pour venir en aide aux organismes de loisirs;

B) 2 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville pour la mise en œuvre du projet de récupération et recyclage de métaux et matériaux de plastiques aux ateliers municipaux, conformément au protocole d'entente du 3 mai 2007;

C) 350 \$ à la Société de l'autisme des Laurentides pour la participation de cinq jeunes aux camps estivaux en 2019;

D) 200 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge Laval – Basses-Laurentides pour la campagne 2019 dans le but de supporter l'organisation et l'encadrement des bénévoles.

D'imputer la dépense prévue aux paragraphes A), C) et D) au poste budgétaire 02 110 00 991 et la dépense prévue au paragraphe B) au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-623
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2019 montrant un total mensuel de 10 231 511 \$ et un cumulatif de 68 049 756 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-624
AJOUT À LA RÉSOLUTION 2019-05-306 – PERMIS POUR
RECONFIGURATION DU STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA
BANDE RIVERAINE – INSTITUT DE L'ŒIL DES LAURENTIDES – 4800, RUE
AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'ajouter l'obligation de fournir une garantie financière de 20 000 \$ en complément de la résolution 2019-05-306 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 7 mai 2019, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la bande riveraine.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-625
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (BEL-HABITAT) – 172, RUE YVONNE-
LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4223 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 256 du cadastre du Québec au 172, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-If le 5 septembre 2019;
- plan d'implantation préparé par le Groupe SR le 13 août 2019;
- simulations visuelles du 16 septembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-626
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
PROJET J. VELLA – 2A, 2B ET 4, AVENUE DES MILLE-ÎLES –
ZONE R-2 309**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} mai 2019 portant le numéro R-19-CU-4122 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de trois triplex contigus à être érigés sur les lots projetés 6 326 733 à 6 326 735 du cadastre du Québec aux 2A, 2B et 4, avenue des Mille-Îles dans la zone R-2 309 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Éric Painchaud Architecte et associés le 18 avril 2019;
- plan d'implantation préparé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres le 6 août 2019;
- plan d'aménagement paysager préparé par Groupe Rousseau Lefebvre le 23 mai 2019;
- panneau des échantillons.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-627
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT ET
DE RÉNOVATION – BERLOY CONSTRUCTION – 85, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 109**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4214 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement et de rénovation du bâtiment commercial d'intérêt patrimonial situé au 85, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 109 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-628

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
IMMEUBLE À BUREAUX – 206, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
ZONE P-3 225**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4225 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'option 2 de la demande de permis de rénovation de l'immeuble à bureaux situé au 206, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-629

**APPROBATION DE DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION –
383, 385 ET 387, MONTÉE SANCHE – ZONE R-3 138**

ATTENDU que l'avis public ayant trait à la demande d'autorisation de démolition des immeubles situés aux 383, 385 et 387, montée Sanche, a paru dans l'édition du 2 octobre 2019 de l'hebdomadaire Nord Info et a été affiché au bureau de la municipalité à partir du 30 septembre 2019;

ATTENDU que l'avis public a été affiché sur les immeubles devant être démolis de façon à être facilement visibles pour les passants, à compter du 2 octobre 2019;

ATTENDU que le projet de démolition soumis est conforme au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et qu'un programme de réutilisation du sol dégagé a été soumis;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la démolition des immeubles situés aux 383, 385 et 387, montée Sanche situés sur les lots 3 005 623, 3 005 638 et 3 005 637 du cadastre du Québec.

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité de démolition du 15 octobre 2019 portant le numéro R-19-CD-0002 et conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé, la demande de permis de démolition des trois bâtiments situés sur les lots 3 005 623, 3 005 638 et 3 005 637 aux 383, 385 et 387, montée Sanche dans la zone R-3 138 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-630
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE – CRUNCH FITNESS – 2527, RUE D'ANNEMASSE – ZONE
C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2019 portant le numéro R-19-CU-4164 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le centre de conditionnement physique Crunch Fitness situé au 2527, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Zone Enseignes + Éclairage le 2 octobre 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-631
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES – ULTRAMAR / MARCHÉ EXPRESS – 855, BOULEVARD DE
LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 256

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4207 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 855, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 256 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Pattison le 26 avril 2019;
- lettre justificative rédigée par Enseignes Pattison le 24 septembre 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-632
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE – NAVAYA – 3625, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES –
ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4206 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le bâtiment industriel Navaya situé au 3625, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- plan de l'enseigne préparé par Zone Enseignes + Éclairage le 14 août 2019;
- simulation couleur de l'enseigne préparée par Zone Enseignes + Éclairage le 25 août 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-633
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES – IGA EXTRA / RACHELLE BÉRY – 2605, RUE D'ANNEMASSE
– ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour l'épicerie IGA Extra et Rachelle Béry située au 2605, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par International Néon le 18 septembre 2019.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-11-634
ENGAGEMENT – CONTREMAÎTRE À LA PÉPINIÈRE – SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'engager monsieur Alain-François Lamont, à l'essai, au poste de contremaître à la pépinière, cadre régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter du 11 novembre 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-11-635
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NUMÉRO 49 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 49 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238, ayant trait aux postes de journaliers saisonniers – division parcs et espaces verts du Service des travaux publics pour la saison hiver 2019-2020.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

Monsieur le conseiller Érick Rémy quitte la salle des délibérations quelques minutes et reprend son siège.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2019-11-636
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 21 h 35.

Adoptée